

**DELIBERATION N° 92/26 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Portant approbation de la délibération de programme  
de la décision budgétaire modificative n° 1 pour 1992**

---

**SEANCE DU 27 MAI 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le vingt sept mai l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Henri ANTONA à M. Toussaint LUCIANI,  
M. Léonard BATTISTI à M. Dominique BIANCHI,  
M. Dominique BURESI à M. Alain ORSONI,  
M. Pierre-Jean CASTA à M. Paul-Donat POLI,  
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Nicolas ALFONSI,  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI,  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT,  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Michel VALENTINI,  
M. Antoine-Louis LUISI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI,  
M. Simon-Jean RAFFALLI à M. Jean-Charles COLONNA,  
M. Jean-Paul DE ROCCA SERRA à M. Pierre-Jean LUCIANI.

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Pierre-Philippe CECCALDI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991, portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 91/107 AC du 20 décembre 1991 portant adoption du budget primitif 1992 de la Région de Corse,
- SUR rapport du président du conseil exécutif présenté par M. Paul PATRIARCHE, conseiller délégué,
- SUR rapport oral de M. Pascal ARRIGHI, au nom de la commission des finances, du budget, des crédits de la communauté européenne et de la fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la délibération de programme de la décision budgétaire modificative n° 1 au budget de 1992 telle qu'elle figure dans le document joint en annexe.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale.

AJACCIO, le 27 mai 1992

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
DE CORSE,

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA.